



Information pour élèves en liste supplémentaire en lycée professionnel

publié le 02/07/2021

Madame, Monsieur,

Suite à l'affectation du 29 juin, certains élèves sont en liste supplémentaire dans les formations demandées. Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas de tour suivant à cette période de l'année. Le tour suivant, indiquant les formations avec des places réellement vacantes, sera mis en place début septembre.

Les établissements procèdent actuellement aux inscriptions à partir des listes principales et des listes supplémentaires. Quand un élève de la liste principale renonce à son affectation, il est fait appel à un élève de la liste supplémentaire (dans l'ordre de cette liste). **Les établissements n'ont aucune possibilité de prendre en compte une demande d'un élève n'étant pas sur les listes. Je rappelle que l'affectation est de la compétence de la Direction Académique.**

Donc si votre enfant est en liste supplémentaire, il faut attendre pour voir s'il rentrera en liste principale et dans ce cas vous serez appelé par le LP concerné. Dans ce cas, vous serez sollicités avant le 14 juillet.

Si votre enfant reste en liste supplémentaire, le collège reprendra contact avec vous, fin août début septembre pour vous communiquer les formations ayant des places vacantes, afin de réaliser de nouveaux vœux.

Il s'agit de la procédure mise en place par le rectorat pour cette année.

Comptant sur votre compréhension,

Cordialement

C.THOMASSIN
Principal